2022-25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS. DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt deux
en exercice :	10	Le quatorze mai Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Présents :	10	Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.
Votants :	10	Date de convocation du Conseil Municipal : 10/05/2022

PRÉSENTS :

MMES/MM. Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Franck ARBOUX, Philippe BARNAUD, Michel BERTRAND, Marion CHOQUET,

Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

ABSENT : Néant.

PROCURATION : Néant.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Florence MAURIN a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE « LA CROIX HAUTE » AB N°25
COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Madame le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée « La Croix Haute AB n°25 », d'une contenance d'environ 373m2, appartenant à M. GIMENEZ Daniel (Cf. Plan en annexe) dans le cadre d'une opération de réserve foncière en vue d'un aménagement éventuel de l'accès au Chemin des morts et à l'Impasse du Chemin des morts.

.../...

Cette acquisition se ferait pour un montant total d'environ 18 200,00 € se décomposant en :

- Acquisition Terrain : 15 000,00 €
- Frais d'acquisition : 2 500,00 €
- Frais de géomètre : 700,00 € (partie mairie)

Il a été convenu avec M. GIMENEZ Daniel que les frais de géomètre seraient partagés entre vendeur et acquéreur et que les frais afférents à l'acquisition seraient à la charge de l'acquéreur.

Madame le Maire propose de confier les opérations liées au bornage contradictoire de la parcelle et l'ensemble des formalités au cabinet de géomètres SCP GRAVELIER/FOURCADIER à MILLAU (12).

Madame le Maire propose de confier la rédaction de l'acte d'acquisition et l'ensemble des formalités à l'Etude de Me TEULON-POLLET Camille, Notaire à Ganges.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DECIDE :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée « La Croix Haute AB n°25 »,
- D'autoriser le Maire à confier la rédaction de l'acte d'acquisition à Me TEULON-POLLET Camille Notaire, et la mission de bornage contradictoire au cabinet de géomètres SCP GRAVELIER/FOURCADIER à MILLAU (12),
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier,
- DIT que les crédits sont prévus au budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

Annexe : Plan

⇨ Transmis à la Préfecture, le 19/05/2022
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 07 JUIN 2022
⇨ Affiché le 07 JUIN 2022

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
23 MAI 2022
Bureau du Courrier

Département :
GARD

Commune :
SAINT - SAUVEUR - CAMPRIEU

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 06/05/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 -fax 04.66.87.87.11
cdif.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

